Image not found or type unknown

Obligation de payer les heures supplémentaires rendues nécessaires par les tâches confiées au salarié

Actualité législative publié le **26/04/2011**, vu **2240 fois**, Auteur : SOCIALEA - Gestion de paie

Lien vers l'article : Obligation de payer les heures supplémentaires rendues nécessaires par les tâches confiées au salarié

Un salarié ne peut demander le paiement de ses heures supplémentaires, seulement si ces heures de travail on été éffectué a la demande de son employeur.

Cependant, il suffit que les heures travaillées soient la conséquence de la quantité ou de la nature du travail demandé au salarié (cass. soc. 9 novembre 2004, n° 02-43069 D).

A ce titre, même si un employeur exprime des critiques sur le volume d'heures effectué par le salarié, si les heures supplémentaires effectuées ont été rendues nécessaires par les tâches confiées à ce salarié, elles devront lui être payées.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés